

Délibération n° 2026-057
Délibération portant sur l'élection du/ de la Président.e

Nbre de Conseillers en exercice : 43
Nbre de présents : 38
Nbre de votants : 43
Nbre de procurations : 5
Date de convocation et d'affichage : 31/03/2026
Secrétaire de séance : CHANCY Thibaut

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame FANARI Jacqueline, doyenne de l'assemblée.

Présents : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Madame BENQUET Nathalie, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Monsieur CHANCY Thibaut, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PERIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Madame CHERON Lénaïc, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRÉ Adrien, Monsieur LALUQUE Georges, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur LAINÉ Fabien, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Madame SÉGAUT Céline

Procurations : Monsieur DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Monsieur COLMAGRO Ghislain, Madame LACAVE Anaïs donne procuration à Madame PINCÉ Laure, Madame GALVEZ Johanna donne procuration à Monsieur CRUCHANDEU, Madame MOLEIRO Delphine donne procuration à Monsieur FÉRÉ Adrien, Monsieur LOUBÈRE Vincent donne procuration à Monsieur CASTAGNÈDE Vincent,

Excusés et Absents : Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Madame LACAVE Anaïs, Madame GALVEZ Johanna, Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur LOUBÈRE Vincent,

Décision de l'assemblée :

Votants : 43
Pour : 40
Contre :
Blanc : 3
Abstention :

Rapporteur : Madame Jacqueline FANARI

Sujet n° 1 du conseil communautaire du 07/04/2026

L'article L.5211-2 stipule que les dispositions relatives à l'élection du Maire et des adjoints s'appliquent à l'élection du Président et des Vice-présidents.

Le Président est élu par le conseil communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Madame FANARI Jacqueline doyenne de l'assemblée, préside au vote. Elle demande à être assistée de deux assesseurs.

Monsieur COMET Bernard et Monsieur CRUCHANDEU Paul sont désignés pour remplir cette fonction.

Madame FANARI Jacqueline fait appel des candidatures pour le poste de Président.

Madame LARREZET Hélène se déclare candidate.

Il est procédé au vote à bulletin secret de la Présidente. Les bulletins sont remis en main propre aux conseillers communautaires. Chaque conseiller communautaire est appelé par la doyenne pour déposer son bulletin dans l'urne sous son contrôle et celui des assesseurs.

Madame LARREZET Hélène obtient 40 voix pour et 3 votes blancs.

Madame LARREZET Hélène est élue Présidente de la communauté de communes des Grands Lacs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme, le 07 avril 2026

Secrétaire de séance



Thibaut CHANCY

La Présidente,



Hélène LARREZET

Affiché à Parentis-en-Born, le : 10/04/26